

USP Tennis de table

Tournoi Régional

Le Règlement



TOURNOI RÉGIONAL

US Le Poinçonnet

Tennis de table



SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2026

Au gymnase du tennis

Rue du 30 aout 1944 36330 Le Poinçonnet

LE REGLEMENT

Article 1 :

Le club de Tennis de table du Poinçonnet organise sa 1^{ère} édition de son tournoi Régional. Le Juge-Arbitre sera Michel CASY. La compétition se déroulera sur 18 tables et aura lieu au Gymnase du Tennis, Rue du 30 Août 1944, 36330 LE POINÇONNET.

Article 2 :

Le tournoi est réservé aux joueurs et joueuses de la ligue du Centre-Val de Loire, licencié(e)s FFTT 2026/2027. Il est homologué sous le numéro 2502/2025-R.

La participation est possible à partir de la catégorie -11 ans. Les classements pris en compte sont ceux de la première phase 2026/2027.

TABLEAU	TARIF	CLASSEMENT	DEBUT COMPETITION
A	8€ / joueur	Classé 500 à 599 pts	à 8 h 30
B	8€ / joueur	Classé 500 à 799 pts	à 10 h 00
C	8€ / joueur	Féminines	à 11 h 30
D	8€ / joueur	Classé 700 à 1099 pts	à 8 h 30
E	8€ / joueur	Classé 900 à 1299 pts	à 10 h 00
F	8€ / joueur	Classé 1000 à 1499 pts	à 11 h 30
G	10€ / joueur	Toutes catégories	à 13 h 00

Ouverture de la salle à 7h00, pointage 30 minimum avant le début du tableau.

Le paiement des inscriptions se fera en espèces par chaque participant lors du pointage sur place, ou par le club des joueurs par chèque global au nom de « USP Tennis de table ».

Pour une inscription à 2 tableaux + le tableau toutes catégories, les joueurs(es) bénéficieront d'une remise de 3€ soit 23€ pour 3 tableaux.

Article 3 :

Les tableaux sont limités à 36 inscrits et à 48 pour le Toutes Catégories. Les participants seront admis par ordre d'inscriptions.

Article 4 :

Les engagements par joueurs sont limités à 2 tableaux simples + le toute catégorie.

Le tableau féminin est considéré comme un tableau simple, par conséquent les féminines peuvent participer au tableau « Toutes Catégories ».

Article 5 :

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au Mercredi 2 septembre 2026 à 19h dernier délai.

Elles seront transmises par courriel : « usp.tt.lepoinconnet@gmail.com » ou par SMS à Amandine CAUQUIS au 07.82.90.33.13.

Article 6 :

La dotation totale du tournoi est de 1 010,00 € en numéraire pour les vainqueurs, finalistes, et demi-finaliste, et une coupe ou trophée au vainqueur de chaque tableau.

Si le nombre d'inscrit(e)s dans un tableau n'est pas au moins égal à 12, le montant des récompenses du tableau sera divisé par 2.

TABLEAUX		1 ^{er}	2 ^{ème}	Demi-Finaliste
A	Classé 500 à 599 pts	50 € + 1 coupe	30 €	20 €
B	Classé 500 à 799 pts	50 € + 1 coupe	30 €	20 €
C	Féminines	80 € + 1 coupe	50 €	30 €
D	Classé 700 à 1099 pts	50 € + 1 coupe	30 €	20 €
E	Classé 900 à 1299 pts	50 € + 1 coupe	30 €	20 €
F	Classé 1000 à 1499 pts	50 € + 1 coupe	30 €	20 €
G	Toutes catégories	100 € + 1 coupe	60 €	30 €

Article 7 :

Le règlement FFTT s'applique. Tout joueur devra présenter sa licence. Le scratch des joueurs est prononcé par le Juge-Arbitre 15 minutes après le premier appel.

Les balles plastiques de couleur blanche homologuées FFTT seront fournies par les joueurs.

Article 8 :

Les tableaux se joueront par poules de 3 avec 2 qualifiés par poule puis élimination directe. Un joueur perdant devra arbitrer un match suivant. L'organisateur se réserve un droit de modification selon le nombre de participant. Les rencontres se joueront au meilleur des 5 manches en 11 points.

La tenue sportive, conforme au règlement de la FFTT sera obligatoire dans l'aire de jeu. Les maillots blancs sont interdits.

Article 9 :

Le tirage au sort des poules sera effectué le vendredi 4 septembre, en présence du Juge-Arbitre du tournoi.

Article 10 :

La compétition se déroulera toute la journée sans interruption, un stand restauration et buvette sera à disposition sur place.

Pendant la compétition, il est formellement interdit de prendre son repas dans l'aire de jeu.

Article 11 :

Le fait de participer à ce tournoi vaut acceptation, du présent règlement.

Le club décline toute responsabilité civile et pénale en cas de perte, vol ou accident survenus dans la salle durant le tournoi.

Article 12 :

Le juge arbitre du tournoi est le seul accrédité pour régler un litige qui pourrai survenir durant le tournoi.

